



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 12/08/2026
Reçu en préfecture le 12/08/2026
Publié le 12/08/2026
ID : 015-211500855-20260811-DEL_2026_33-DE

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 11 août 2026

Délibération n° DEL_2026_33

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de d'août, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 03 août 2026

Présent(s) : BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, ROCAZEL Elsa, TOURLAN Anne,

Absent(s) : AMARAL Emmanuelle,

Secrétaire de Séance : TOURLAN Anne,

Objet de la délibération : REMPLACEMENT EP ACCIDENTE AU HAMEAU DE DRULHES

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
Le montant total HT de l'opération s'élève à 2 480,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1) 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

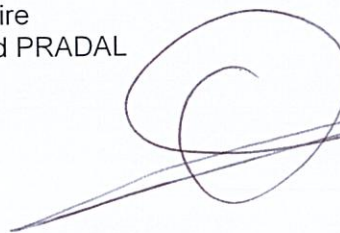
- 1) De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3) De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

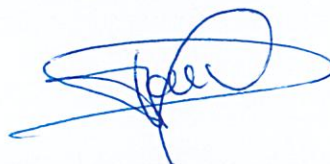
Emis et rendu exécutoire le : 11 août 2026
Reçu en préfecture le : 12 août 2026
Publié ou notifié le : 12 août 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 11 août 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
TOURLAN Anne,



ACCEPTATION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Autorisation par délibération de la commune en date du 11/8/26 exécutoire au 12/8/26
(à compléter)

BENEFICIAIRE : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

COMMUNE : LABROUSSE

OBJET DES TRAVAUX : REMPLACEMENT EP ACCIDENTE AU HAMEAU DE DRULHES

AFFAIRE N° : 82 085 124 EC

MONTANT HT des travaux aux entreprises : 2 107,21 €

Imprévus (environ + 10 %) :
+ 205,14 €
2 312,35 €

Frais d'Ingénierie 7,25 % :
+ 167,65 €
Montant HT de l'opération : 2 480,00 €

Montant du fonds de concours à verser : 50 % de l'opération = 1 240,00 €
--

Modalités de versement :

- 1 versement au décompte des travaux.

NB : En cas de modification substantielle du projet, il sera établi un nouveau document annulant et remplaçant celui-ci.

Cachet de la Mairie
Signature du Maire



Le Maire
Gérard PRADAL

